

Communiqué

Paris, le 18 janvier 2023

Levine Keszler se renforce en *Venture Capital* et Financement avec l'arrivée de Benjamin Briand en qualité d'associé

Le cabinet d'avocats d'affaires Levine Keszler développe sa pratique *Venture Capital* et renforce son expertise Financement en accueillant Benjamin Briand, en qualité d'associé.

Fort de plusieurs années d'expérience au sein du cabinet McDermott Will & Emery suivies de la création de sa propre structure, Benjamin dispose d'une double expertise en *Venture Capital* et Financement.

Il conseille une clientèle française et internationale composée d'entrepreneurs et d'investisseurs (Fonds de VC, accélérateurs, Business Angels) dans le cadre d'opérations de *Venture Capital* incluant création, levée de fonds, intéressement et cession pour des entreprises innovantes.

Il accompagne également des fonds de dette privée et des emprunteurs en matière de financement (LBO, immobilier, *venture debt*). Il a notamment développé une expertise concernant les opérations de financement immobilier menées par des acteurs du crowdfunding.

L'arrivée de Benjamin s'inscrit dans la volonté de Levine Keszler de confirmer sa place d'acteur incontournable sur le marché des cabinets français indépendants et de proposer une alternative aux cabinets établis de la place.

Admis au barreau de Paris (2016), Benjamin est diplômé de l'Ecole de Droit de Sciences Po (2013) et du M2 Droit Financier de Paris 1 (2014) dans lequel il dispense annuellement un séminaire.

« Nous nous réjouissons de l'arrivée de Benjamin. Elle illustre la volonté du cabinet de poursuivre sa croissance et témoigne de notre capacité à attirer des profils prometteurs. Cette arrivée nous permet de renforcer notre pratique financement et d'ajouter une brique *Venture Capital* à notre pratique Corporate M&A/Private Equity », commentent Aude Manzo-Keszler et Serge Levine, Associés Fondateurs.

« Après avoir travaillé avec Benjamin sur de nombreuses opérations de Private Equity lorsque nous exerçons chez McDermott Will & Emery, je suis ravi qu'il rejoigne notre cabinet en qualité d'associé. Nous avons hâte de poursuivre cette relation et de bénéficier de son expertise en *Venture Capital* pour

élargir notre champ d'intervention auprès de nos clients » précise Nicolas de Courtivron, Associé *Private Equity*.

« Je suis très fier de la confiance que m'accordent les associés de Levine Keszler qui se positionne comme un acteur incontournable des cabinets français indépendants. Le fait de m'adosser à une structure reconnue avec laquelle je partage une vision entrepreneuriale va me permettre d'offrir à mes clients un accompagnement complet et des services de qualité. » déclare Benjamin Briand, Associé.

A propos de Levine Keszler

Levine Keszler est un cabinet indépendant fondé en 2018 par des avocats issus de grandes firmes internationales et compte désormais six associés. Boutique dédiée aux opérations transactionnelles de *mid-market*. Son activité est aujourd'hui organisée autour de six spécialités : *Private Equity/Venture Capital*, *M&A*, Droit boursier, Financement, Immobilier et Contentieux commercial.

Serge Levine, Nicolas de Courtivron et Pierre Treille conseillent une clientèle d'entreprises françaises et internationales, de fonds d'investissement, d'actionnaires familiaux, de fondateurs et d'équipes de management dans des opérations de *Private Equity* et de *M&A*.

La pratique Financement est menée par Aude Manzo-Keszler qui intervient en financement d'actifs, LBO et immobilier ainsi qu'en *Restructuring*.

La pratique Immobilier est portée par Caroline Long qui intervient en contentieux immobilier et en matière d'opérations d'acquisition et de cession d'actifs immobiliers.

Pour en savoir plus : www.levinekeszler.com

Contacts presse
Nicolas de Courtivron
ndecourtivron@levinekeszler.com

Levine Keszler
11 rue Auber
75009 Paris
Tél : 01 83 62 08 56
www.levinekeszler.com